

Namur, le 28 janvier 2022.



PROVINCE
de **NAMUR**

École d'Administration et de Pédagogie

Aux Collèges des bourgmestres et échevins
Aux présidents et directeurs généraux des CPAS
Aux responsables des intercommunales
Aux responsables des hôpitaux publics

Votre correspondante :

Patricia LAMBOT

Tél. : +32(0)81 77 55 21

patricia.lambot@province.namur.be

Copie pour information à :

- Monsieur le gouverneur
- Monsieur le directeur général
- Mesdames et Messieurs les députés provinciaux

Nos réf : FL/FP/PL/2022 Formation continuée

Objet : Organisation de formation(s) à l'accueil du citoyen.

Mesdames, Messieurs,

A partir de mars 2022, l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) organisera différentes formations à l'accueil du citoyen à l'attention des agents des pouvoirs locaux.

Les formations s'organiseront selon les modalités suivantes :

FORMATION	GROUPE	NOMBRES D'HEURES	DATES	LIEU
Accueil du citoyen	1	7h	30 mars 2022	Namur
Accueil du citoyen	2	7h	24 juin 2022	Namur
Accueil du citoyen	3	7h	02 septembre 2022	Namur
Accueil du citoyen	4	7h	21 septembre 2022	Namur

Vous trouverez ci-joints le bulletin d'inscription. Les éléments essentiels des formations sont consultables via ce lien : www.epapnamur.be

Les premiers inscrits seront les premiers servis (cachet de la poste ou date du mail faisant foi). Lorsque les groupes sont complets, les personnes sont inscrites en liste d'attente. Elles seront contactées prioritairement si une nouvelle formation est proposée.

Dès leur inscription, les agents recevront une confirmation par mail de celle-ci et seront convoqués une dizaine de jours avant le début de la formation.

Nous tenons à attirer votre attention sur le nombre de places limité. Une pré-inscription par téléphone/mail est acceptée pour réserver une place. Néanmoins, il sera important de confirmer en renvoyant le bulletin d'inscription annexé dûment complété pour le vendredi 11 mars 2022 par courriel à l'adresse suivante : patricia.lambot@province.namur.be

Par ailleurs, si le nombre de 15 personnes n'est pas atteint (sauf exception), la formation sera reportée ou annulée. Dans ce cas, vous serez prévenus dans les plus brefs délais.

Les formations se dérouleront en tenant compte des mesures sanitaires liées au COVID 19. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet dans l'onglet actualités.

La participation financière est de 50€/agent. Une facturation est envoyée après l'organisation de chaque formation. Pour toute formation entamée, la participation totale est due.

Nous vous invitons à porter le contenu de la présente à la connaissance des membres de votre personnel, y compris ceux qui sont momentanément éloignés du service.

Pour toute question ou information complémentaire, l'équipe de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie se tient à votre disposition.

Nous vous remercions et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

François LEMAIRE
Directeur

